



INFORMATIONS - QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS MONDIAUX DE CHEERLEADING

1.0 Qualifications/Bids

- 1.1 CheerFest* peut donner **(4) qualifications « partial-paid » et huit (8) qualifications « at-large »** pour les Championnats mondiaux de cheerleading.
- 1.2 Les résultats ainsi que les recommandations des juges seront considérés pour sélectionner les récipiendaires des qualifications/Bids. Les autres critères utilisés sont : l'évaluation du niveau d'habileté démontré dans les différentes catégories, la constance, la sécurité et l'exécution générale.
- 1.3 Bris d'égalité: Les laissez-passer ne sont pas attribués uniquement avec le pointage, mais en cas d'égalité, Les Productions Cheerfest prendront en considération le pointage le plus élevé avant les déductions.
- 1.4 Le fait de gagner dans votre catégorie ne garantit pas l'obtention d'un laissez-passer /Bid.
- 1.5 Lors de l'événement CheerFest, la catégorie dans laquelle l'équipe remporte le laissez-passer/Bid doit être la même catégorie dans laquelle elle participera aux Championnats mondiaux de cheerleading.

2.0 Admissibilité

- 2.1 Pour se qualifier pour un bid **partiellement payé**: Les clubs doivent participer au CheerFest avec un minimum de (3) équipes non mondiales pour (1) équipe mondiale, pour un total de (4) équipes. Les programmes qui n'ont pas un total de (4) équipes doivent inscrire 100% de leur programme compétitif.
 - 2.1.1 Pour les équipes des Maritimes, ce seuil de qualification peut également être atteint à l'ExpoFest Jingleblast Moncton.
 - 2.1.2 Aux fins de cette exigence d'admissibilité, un programme de cheerleading ayant plusieurs emplacements devra atteindre le seuil de qualification pour chaque emplacement où une équipe est en lice pour une bid aux Championnats du monde.
- 2.2 Les équipes qui ne sont pas membres de leur fédération respective peuvent être amenées à payer le droit d'inscription pour les non-membres.

3.0 Identification des athlètes

- 3.1 Le jour de l'évènement, les équipes mondiales (*Worlds*) doivent fournir une copie d'identification avec photo (carte d'assurance maladie, passeport, etc.).

4.0 Esprit sportif

- 4.1 Les juges et les directeurs de CheerFest se réservent le droit de donner une pénalité sévère aux équipes qui ont soumis leur candidature pour obtenir une qualification ou de les disqualifier si elles font preuve de conduite antisportive. Veuillez-vous assurer que vos représentants (athlètes, entraîneurs et parents) sont bien informés de cette politique.
- 4.2 Le fait d'avoir obtenu des laissez-passer (*BIDS*) ne doit pas être utilisé pour recruter. Toute équipe contrevenant à cette clause pourrait se voir révoquer son laissez-passer.